

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 JUILLET 2022 RELEVÉ DE DECISIONS

Membres présents :

Représentants FFHandball : Philippe BANA, Président de la FFHandball ; Nodjialem MYARO, Présidente de la LFH (pouvoir de Florence MORAGLIA, présidente de la CNCG) ; Pascal BOUCHET, Président de la COC ; Pascal BOURGEOIS, Directeur Technique National (pouvoir de Rémy LEVY, personnalité qualifiée) ; Olivier BUY, Président de la CNA ; Olivier KRUMBHOLZ, Sélectionneur national de l'Equipe de France A.

Représentants clubs LFH :

Daniel HOURNON, Besançon ; Jean PAMART, Bourg de Péage ; Serge BONNAMOUR (mandat de Gérard LE SAINT), Brest ; Frédéric VIGNIER, Celles sur Belle ; Clément FORGENEUF, JDA Dijon ; Laurent GODET (mandat de Yoan CHOIN-JOUBERT), Nantes ; Gérard GUILLON (mandat de Ange FERRACCI), Nice ; Jean-Marie SIFRE, Paris 92 (pouvoir de Yves GUERIN, Chambray) ; Jacques VALENTE (mandat d'Éric NICOLAO), Plan de Cuques ; Sophie PALISSE, Saint Amand (pouvoir de Perrine PAUL, Toulon St Cyr).

Aurélien DURRAFOURG (mandat de Laurent ASTIER), ATH ; Sylvain MAESTRINI, Bouillargues (pouvoir de Eric JULLIG, Bègles) ; Denis JARLIER (mandat de Christophe ROC), Clermont (pouvoir de Jean-Christophe NAAL, Noisy-le-Grand) ; Sabine GUILLIEN-HEINRICH, Fleury Loiret (pouvoir de Thierry WEIZMAN, Metz) ; Oumou NIANG-FOUQUET, Le Havre ; Thomas DUTHILLEUL ; Lomme Lille ; Patrick VERDIER, Palente Besançon. Jean-Luc BOSSE, Rennes ; Grégory CAULIER, Sambre Avesnois ; Bernard MONNOT (mandat de Luc SARRAMEGNA), Saint-Maur ; Rémi CHAMBELIN, Toulouse ; Pascal JACQUET, Vaulx-en-Velin.

Représentant des médecins : Gérard JUIN

Représentant des entraîneurs : Christophe CASSAN (pouvoir de Sabrina CIAVATTI, représente des joueuses)

Absent excusé : Alexandre ZAUG, Mérignac.

Invités présents :

Représentants FFHandball : Béatrice BARBUSSE

UCPHF : Pierre PRADEAU, directeur

7Master : Thibaut DAGORNE, directeur

FFHandball/LFH : Eric BARADAT, coordinateur du PPF féminin FFHandball ; Florence BARO, juriste FFHandball ; Vanessa KHALFA, responsable de la LFH ; Gwenhaël SAMPER, directrice juridique de la FFHandball.

Le 13 juillet 2022, l'assemblée générale de la LFH s'est réunie sous forme mixte (présentiel et visioconférence).

Selon l'ordre du jour communiqué préalablement à ses membres, cette instance s'est prononcée sur les points figurant à cet ordre du jour, comme suit :

✓ **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2022**

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés ont validé à la majorité (32 voix pour et 3 abstentions) le procès-verbal de la réunion du 28 août 2022 de cette instance.

Ce procès-verbal ainsi adopté sera publié sur le site internet de la LFH.

✓ **Adoption du règlement intérieur de la LFH**

Après discussions, les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont approuvé à la majorité (18 voix pour, 17 voix contre et 2 abstentions - voix prépondérante de la présidente de la LFH) le règlement intérieur de la LFH, validé par le comité de direction.

✓ **Adoption du règlement sportif de la LFH**

Après discussions, les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont approuvé à la majorité (28 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions), le règlement sportif de la LFH, validé par le comité de direction, sous réserve de la modification des dispositions relatives au dispositif joker médical/grossesse en D2F qui fera l'objet d'une consultation électronique ultérieure de cette instance.

✓ **Adoption du règlement médical de la LFH**

Après discussions, les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont approuvé à la majorité (32 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions) le règlement médical de la LFH, validé par le comité de direction.

✓ **Adoption du règlement marketing et communication et ses annexes de la D1F**

Après discussions, les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont approuvé à la majorité (24 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions) le règlement marketing et communication et ses annexes de la D1F, validés par le comité de direction.

✓ **Adoption du règlement marketing et communication et ses annexes de la D2F**

Après discussions, les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont approuvé à la majorité (24 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions) le règlement marketing et communication et ses annexes de la D2F, validés par le comité de direction.

✓ **Approbation du calendrier des oppositions du championnat de D1F 2022-23**

Après discussions, les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont émis un avis favorable à la majorité (31 voix pour et 4 abstentions) concernant le calendrier des oppositions du championnat de D1F 2022-23, validé par le comité de direction et élaboré en lien avec toutes les parties prenantes.

✓ **Approbation du calendrier des oppositions du championnat de D2F 2022-23**

Après discussions, les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont émis un avis favorable à la majorité (29 voix pour et 6 abstentions) concernant le calendrier du championnat de D2F 2022-23, validé par le comité de direction et élaboré en lien avec toutes les parties prenantes.

✓ **Calendrier prévisionnel des instances 2022-23**

Il a été proposé aux membres de l'assemblée générale de la LFH de conserver le lundi comme jour de réunion des instances de la LFH suivant une périodicité mensuelle pour la tenue des réunions du comité de direction. Il a également été précisé que la proposition formulée ne constituait qu'un calendrier prévisionnel susceptible de modifications en fonction de l'actualité.

Après discussions, les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont approuvé à la majorité (32 voix pour et 3 abstentions) le calendrier prévisionnel des instances 2022-23.

✓ **Croisement de fichiers (interdiction « paris sportifs »)**

Il a été proposé aux membres de l'assemblée générale de la LFH de lancer une demande de croisement de fichiers auprès de l'ANJ portant sur l'ensemble de la saison 2021-22 et visant les joueuses, les entraîneurs, les membres des staffs et les dirigeants (société et association) de D1F.

Après discussions, les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont approuvé à la majorité (33 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention) la demande de croisement de fichier sur la D1F pour la saison 2021-22.

✓ **Conférence de rentrée**

Il a été fait un point sur la conférence de rentrée, rappelant que celle-ci se tiendrait le mardi 30 août 2022 à Paris et, pour la première fois, de manière conjointe avec la LNH. Elle sera l'occasion de lancer la nouvelle OTT, portée par la FFHandball, la LFH et la LNH.

✓ **Questions diverses**

- ***Point sur l'OTT***

Ont été présentés aux membres de l'assemblée générale les différents contenus qui seront disponibles sur la nouvelle OTT ainsi que le modèle économique de cette plateforme dont le lancement sera officialisé le 30 août prochain.

Les clubs qui le souhaitent ont été invités à se rapprocher de la LFH pour faire profiter à leurs adhérents de tarifs préférentiels d'adhésion à cette plateforme.

- ***Prochaine assemblée générale LFH***

Selon le calendrier prévisionnel adopté au cours de cette réunion, la prochaine assemblée générale de la LFH aura lieu le lundi 29 août 2022.